



APPEL A COTISATION FEDERALE **2026/2027**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FFKDA du 14 février 2026, et après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés à 250 €. Cette somme sera encaissée à 50% par les comités départementaux et 50% par les ligues régionales pour la saison 2026/2027

La cotisation fédérale reste fixée à 250€.

Votre association est donc redevable de ce montant.

Le montant encaissé par le Comité Départemental de la Savoie sera ensuite partagé avec la Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes à la hauteur de 50% chacun.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement de 250€ avant le 30 octobre 2026 :

- Soit par chèque à l'ordre du : Comité Départemental de la Savoie de Karaté
à l'adresse suivante :
Comité Départemental de la Savoie de Karaté
Maison des Sports (CDOS)
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
- Soit par virement, en renseignant le nom et le N° d'affiliation du club (voir RIB joint)

Nous vous remercions par avance et vous assurons nos salutations sportives les meilleures.

Didier BRAILLON
Président du CDK73

PS : cet appel à cotisation sert de justificatif pour votre comptabilité.